



Conseil de la Ville

Règlement RV-2015-15-03 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **PIIA exigé**

L'article 162 du Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale est modifié par la suppression, dans le premier alinéa, de la zone « L1544 ».

Adopté le 25 janvier 2016

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, assistante-greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 5 MARS 2016